

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [8-9]

Rubrik: Associations

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aux questions sociales et de l'environnement (44 et 47 %) qu'à l'égalité des droits (38 %), à la mode (38 %) ou à la défense des consommateurs (34 %). A noter un 49 % attribué aux questions conjugales. La politique et l'économie sont au bas de l'échelle avec 14 %.

Activités de loisir

La lecture (mais on ne précise pas quel type de lecture) vient très largement en tête des activités de loisir, qu'elle soit pratiquée ou souhaitée.

La majorité des femmes trouvent un élément d'accomplissement personnel à faire des choses par elles-mêmes : pâtisserie, couture, tricotage, bricolage, etc. Cela leur semble faire partie du fait d'être femme. Et pourtant, si elles disposaient de plus de temps à elles, elles souhaiteraient surtout développer leur formation, se cultiver, pratiquer un sport, consacrer plus de temps à des activités les mettant en rapport avec d'autres gens.

Rôles

47 % des femmes trouvent bon qu'il y ait des familles où ce soit l'épouse qui travaille et l'époux qui s'occupe des enfants, mais 26 % sont opposées à l'idée qu'une femme pourrait gagner plus que son mari, et 53 % sont hésitantes sur ce point. 46 % critiquent le fait qu'une femme qui travaille doive assumer seule les tâches ménagères, 46 % également sont opposées à l'idée qu'une femme renonce à avoir des enfants pour faire carrière.

La femme d'aujourd'hui ne voudrait plus être obligée — pour avoir le sentiment de se réaliser pleinement — de devoir choisir entre ses aspirations « féminines » et une activité professionnelle. Mais si elle doit faire ce choix, elle souhaite, avec la majorité des femmes, pouvoir suivre malgré tout ses aspirations féminines : elle est au fond peu attirée par le « modèle » masculin, non désireuse de l'endosser. Femme elle est, femme elle veut rester, même si elle est encore à la recherche d'un modèle auquel s'identifier.

Une certaine évolution se dessine. Les femmes ont maintenant conscience d'être désavantagées, parce que femmes, à de nombreux points de vue ; conscientes aussi que beaucoup d'obstacles à la réalisation de leurs aspirations de nature sociale et donc susceptibles d'être modifiées. Mais elles se sentent encore incertaines, dans une situation transitoire, et toujours marquées par l'éducation qu'elles ont reçue. Un quart des femmes sont encore attachées aux schémas traditionnels, un petit cinquième d'entre elles seraient prêtes à suivre les mots d'ordre d'un féminisme radical, le reste incline plutôt vers une réforme progressive de leur situation. Au total, elles sont très raisonnables...●

Perle Bugnion-Secrétan

Enquête réalisée pour GfM Forschungsinstitut der Schw. Gesellschaft für Marketing, Hergiswil, par Mme G. Giger-Gschwend, psychologue, M. A. Giger-Gschwend, sociologue. Editeur : OFA Orell Füssli Werbe AG, 8022 Zurich.

Associations

ADF

La 72e assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme a eu lieu à Berne le 28 mai 1983 (trop tard pour que nous en rendions compte dans notre numéro de juin-juillet).

Dans son rapport annuel, la présidente, Christiane Langenberger-Jaeger rappelle à quel point le séminaire 1982 sur le féminisme de l'ADF a eu un effet stimulant : cette recherche sur les différents aspects du féminisme et sur celui de l'ADF a confirmé dans leurs convictions celles qui n'avaient pas de doute, a rassuré celles qui se posaient des questions sur l'utilité d'une association féministe aujourd'hui. Le comité suisse, quant à lui, n'avait certes pas besoin de cet encouragement pour s'atteler à la tâche considérable qui est la sienne année après année :

- réponses à des consultations sur des projets de lois,
- lettre aux conseillers nationaux (droit de cité d'enfants de mères suisses et pères étrangers),
- lettre aux conseillers fédéraux (sur les Landsgemeinden),
- lettre au conseiller fédéral Honnegger (sur son commentaire à propos du résultat de la votation sur la protection des consommateurs),
- rédaction de divers communiqués de presse ainsi que d'un gros dossier pour les journalistes résumant les prises de position de l'ADF,
- rédaction de 2 bulletins internes très étoffés,
- réponses à des lettres personnelles sous forme de conseils juridiques,
- participation à 4 émissions de radio, ainsi qu'à des séances de l'association internationale (IAW),
- préparation (en cours) d'un guide juridique pratique pour les femmes,
- synthèse (en cours) des différentes enquêtes cantonales sur les possibilités réelles d'apprentissage des jeunes filles,
- participation à toutes les séances organisées par l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) concernant le lancement d'une nouvelle initiative pour la solution des délais ; l'initiative étant mise en veilleuse, l'ADF a soutenu l'USPDA dans sa récolte de signatures de personnalités de toute la Suisse pour combattre l'initiative « Oui à la vie ».

Après l'adoption des rapports statutaires, les délégués élurent au comité 3 nouveaux membres : Mmes Thonon, Truninger et Unteregger. Marie-Jeanne Mercier qui démissionnait après 12 ans d'activité fut nommée membre d'honneur.

La seconde partie de l'assemblée fut consacrée d'une part aux exposés de Mmes Hamburger et Mahrer, et, d'autre part, à la discussion de divers sujets proposés par les sections. A la suite de quoi, l'assemblée vota 4 résolutions :

- concernant la 10e révision de l'AVS, l'ADF demande, afin de mettre sur pied d'égalité femmes et hommes sans que cela mette en péril l'équilibre des finances de l'AVS, qu'une **refonte complète de cette assurance** soit entreprise ;
- l'ADF réclame **l'égalité des primes** versées par les hommes et les femmes dans les **assurances-maladie** ;
- en matière de **révision du droit matrimonial**, l'ADF maintient son point de vue : **l'état civil ne doit avoir d'influence ni sur le nom ni sur le droit de cité de chaque époux** ; elle **déplore vivement que le Conseil des Etats ait rejeté l'article** stipulant qu'un époux ne peut, sans le **consentement** exprès de son conjoint, ni **résilier le bail ni aliéner la maison ou l'appartement familial**, ceci afin de protéger également les enfants ;
- en outre, l'association est **inquiète de voir une certaine opinion publique condamner l'activité lucrative des femmes mariées.**(sch)

Femmes socialistes

Le Congrès ordinaire des femmes socialistes suisses a eu lieu les 25 et 26 juin, à Soleure. Après une séance statutaire durant laquelle Yvette Jaggi, conseillère nationale, a été réélue présidente et le comité central renouvelé, le congrès s'est attaqué au thème : **le temps de travail, point de vue féministe et socialiste.**

Les 150 déléguées se sont divisées en groupes de travail, avec des thèmes différents tels que « Moins de travail, une chance pour le couple », « Nouvelles formes d'aménagement du temps de travail », « Formation professionnelle, retravailler », « Le travail à temps partiel ».

Grosse discussion au sujet du **travail à temps partiel**. D'une part Ruedi Strahm, économiste au parti socialiste suisse, s'est prononcé en faveur d'un libre choix par le (la) travailleur(euse) de son temps de travail, et donc pour l'emploi à temps partiel. « Tant que la base économique n'est pas établie, les revendications féministes demeureront des vœux pieux. Dans la pratique cela signifie qu'au long temps que les hommes et les femmes ne pourront pas avoir des horaires de travail plus souples, tout en bénéficiant d'avantages sociaux garantis, il n'y aura pas de nouvelle répartition des rôles dans la famille ».

D'autre part, Ruth Dreifuss, secrétaire centrale à l'Union syndicale suisse, ne voit pas dans le travail à temps partiel une solution valable, et lui préfère une réduction généralisée du temps de travail. « Il faut freiner le temps partiel, car il présente trop de formes d'exploitation ». « Nous en viendrons à mener aussi le combat entamé par les collègues allemandes, en faveur de la semaine de 35 heures ».

Finalement, chacune est d'accord avec ce slogan « Travailler moins pour vivre mieux, travailler tous ». — (jbw)

(Suite page suivante)

ASF

Le secrétariat de l'Alliance de sociétés féminines nous a fait parvenir, ces derniers mois, pas moins de neuf réponses à des consultations fédérales. Ce seul chiffre indique l'importance du rôle de l'ASF, qui s'attache à exprimer le point de vue des femmes sur toutes les questions à l'étude, même celles qui ne sont pas proprement féminines, comme le projet de loi sur les banques. En effet, toutes touchent les femmes directement ou indirectement, comme la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la publicité à la TV ou le projet de loi sur l'agriculture. Mentionnons spécialement le projet de loi sur les statistiques fédérales, où l'ASF insiste dans sa réponse pour qu'on tienne mieux compte de la situation actuelle de la femme dans la société et l'économie, et pour que des femmes soient désignées dans les organismes responsables. Mentionnons aussi le projet de révision du code pénal : l'ASF se fait le porte-parole de nombreux milieux féminins préoccupés de la lutte contre la prostitution, et de la diffusion de la pornographie et de films sur vidéocassettes comportant des scènes de violences sexuelles. Ces milieux souhaitent qu'on n'abaisse pas dans le nouveau code pénal les barrières qui devraient protéger les jeunes. (pbs)

ISIS

Cinquante femmes venues de 18 pays — chercheuses universitaires, syndicalistes, militantes féministes, représentantes d'organisations internationales — ont participé à une conférence internationale sur le thème « Les femmes et les nouvelles technologies », organisée par ISIS, du 20 au 22 juin, à Genève. Elles ont analysé l'impact des nouvelles technologies sur la santé et l'emploi des femmes. Celles-ci, ont-elles constaté, renforcent la division sexuelle du travail et accentuent le décalage entre le niveau de formation technique des hommes et des femmes.

Il ne faut pas non plus accepter n'importe quelle technologie au nom du progrès. Ainsi, la connaissance du sexe de l'enfant avant sa naissance est utilisée en Inde et en Chine contre les filles.

Une « ultra-féministe » a fait un plaidoyer pour les secrétariats organisés en pool, collectivement, de façon non hiérarchique, sans chef mâle, alors que dans le système : un chef-une secrétaire, la domination du mâle et la hiérarchie sexuelle (femme servante, homme chef) sont accentuées.

Avec ISIS, les réunions internationales de femmes sont différentes des réunions traditionnelles. Rien d'officiel, des repas communautaires et écologiques, des femmes de 30 à 35 ans, des discussions passionnées, des enfants nourris au sein pendant les séances...

C'est autrement, parce que féministe. — (jbw)

Le bulletin d'octobre d'ISIS sera entièrement consacré à cette conférence (case postale 50, 1211 Genève 2, tél. 022/33 67 46).

SOCIÉTÉ

Le couple en rupture

Bon, bon, le nombre des divorces augmente. Mais si c'était seulement l'indice d'une plus grande franchise... voire même d'un idéalisme démesuré ?



Photo Roland Burkhard

Scène de la vie conjugale, dans la pièce « Elle était une fois », jouée à Genève en 1978.

Comment mesurer l'évolution d'une société ? Rien de plus simple : il suffit d'examiner l'évolution du modèle familial. Sorte de carrefour stratégique entre plusieurs courants, la famille suit toutes les vagues de l'évolution des mœurs, de l'économie, de la démographie... voire même des marchés de l'emploi et du logement.

Ainsi, décennie après décennie, la famille change de visage : ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre, elle se modèle tant bien que mal aux changements sociaux qui la traversent, en profondeur.

Sa dernière radiographie a eu lieu ce printemps à Lausanne, au cours de deux jours de colloque organisé sous les auspices du Fonds national de recherche scientifique¹ et du Centre d'étude de politique sociale. Avec un titre aussi ambitieux que « Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale », l'interdisciplinarité était bien sûr de rigueur. Sociologues, démographes, juristes, travailleurs sociaux se sont interrogés tour à tour sur la famille d'aujourd'hui : ses forces, ses faiblesses, ses menaces et ses promesses.

Des rêves trop roses

Premier indice qui saute aux yeux dans l'évolution du modèle familial : c'est bien sûr l'augmentation du taux de divorce, avec son corollaire immédiat, les familles monoparentales.

Le divorce pourtant n'est pas neuf, et les

tentatives d'explication non plus. Depuis cinquante ans au moins, les sociologues les plus avertis se sont penchés sur ce « fléau » pour en déterminer les causes, brochant chacun à leur tour des portraits différents du « couple-divorçant » en puissance. Jeune âge au mariage, ou écart d'âge important entre les époux, mixité sociale ou religieuse, faibles moyens du couple, bien des explications successives ont été avancées. Ces raisons toutefois, ne paraissent plus suffisantes aujourd'hui pour rendre compte de l'accroissement spectaculaire du nombre de divorces. Il faut y ajouter encore de nouveaux éléments.

Parmi les transformations récentes du couple, apparaît le changement du rôle de la femme. M. Jean Kellerhals, professeur de sociologie à l'Université de Genève, remarque qu'il n'y a pas si longtemps, « les objectifs de l'union étaient clairs, le rôle de chacun défini : les tâches de chaque membre du couple n'entraient pas en concurrence ». Aujourd'hui, en revanche, les données de départ sont beaucoup moins claires, et les conflits de rôle font leur apparition au sein des couples.

Mais, il y a autre chose encore : le couple d'aujourd'hui n'est qu'une longue suite de contradictions. Toujours selon M. Kellerhals, les espérances placées dans le couple n'ont pas diminué ces dernières années... loin de là. Elles ont même tant augmenté, les exigences de qualité de la relation conjugale se sont tellement renforcées, que